

## Introduction à Deutéronome 16, 11-20 Justice

### Titre et situation dans la Bible.

Le cinquième livre de la Torah s'intitule dans la tradition juive *Débarim* (paroles). Juste titre qui honore à raison la formule introductive du livre « voici les paroles que Moïse adressa à tout Israël... », et son contenu qui recueille les révélations de Dieu à son prophète chargé de les transmettre au peuple. Ce sont ces **paroles de Dieu** que le peuple doit entendre, garder et mettre en pratique, comme le répète le livre, pour en vivre dans la terre promise où il s'apprête à entrer. Elles se présentent donc comme une ultime instruction, après l'histoire fondatrice des patriarches (Genèse), le récit pédagogique de la libération d'Égypte (Exode), les prescriptions pour l'organisation du culte (Lévitique) et les préparatifs de la conquête (Nombres). Le traducteur Grec aurait appauvri le sens hébraïque de ce titre s'il l'avait traduit littéralement par *rema* (mots) ou *logoi* (discours). Il préféra composer un néologisme signifiant **répétition (deutero) de la loi (nomos)** inspiré du verset 17, 18 qui prescrit au roi d'écrire une copie de cette loi afin qu'elle ne le quitte pas<sup>1</sup>. Ce faisant l'inventeur du titre « Deutéronome » met en lumière la valeur éminente de ce livre en l'identifiant à la fois à celui qu'écrivit Josué au mont Ebal<sup>2</sup>, après la prise de Jéricho, et à celui que Josias lira publiquement pour refonder le vrai culte à Jérusalem<sup>3</sup>, comme à celui dont Esdras fera aussi une lecture publique au retour d'Exil<sup>4</sup>.

### Composition et nature du texte.

Si cette identification peut être discutée, il ne fait pas de doute, qu'au moment où la Torah était écrite en Grec (270 Av JC) le Deutéronome avait acquis sa forme définitive. En effet, ce texte n'a manifestement pas été écrit d'un seul jet. Si on y reconnaît bien les prescriptions primitives du code de l'alliance (Ex 20-23), s'y ajoutent des éléments qui manifestent la sédentarisation du peuple autour d'un unique sanctuaire (Réforme religieuse d'Ezéchias vers 715 ?). En outre, le texte n'est plus seulement une exposition de lois, ni une simple narration, il exhorte, plaide, stimule comme le faisaient les prophètes de l'Exil (587-538). Cette composition murie par l'histoire d'Israël est en fait une **prédication de l'alliance** qui fonde la centralisation du culte et fixe les **termes de la relation de Dieu à son peuple**<sup>5</sup>.

Le titre « Deutéronome » engendre une ambiguïté car il peut se comprendre comme une **deuxième loi**. Irénée de Lyon juge ainsi qu'il contient une seconde législation portant l'annonce d'un prophète<sup>6</sup> pour un « non-peuple »<sup>7</sup> appelé à devenir le peuple de Dieu<sup>8</sup>. Pour Origène ce sont les prémices de la nouvelle alliance, plus ferme que la première, que Jésus, nouveau Josué, viendra réaliser. D'autres textes anciens y voient aussi comme une extension de la Loi de l'Horeb<sup>9</sup>, reprise et enrichie par l'expérience de la miséricorde de Dieu consécutive à une rupture<sup>10</sup>. Au-delà du précepte, Israël est appelé à aimer ce Dieu unique et

---

<sup>1</sup> La Bible d'Alexandrie LXX n°5, le Deutéronome, p.22.

<sup>2</sup> Jos 8,32 : « Là Josué écrivit sur des pierres une copie de la loi de Moïse... »

<sup>3</sup> 2R 22,23 : « J'ai trouvé le livre de la Loi dans le Temple du Seigneur » (v22,8).

<sup>4</sup> Ne 8-10 : « Esdras lut dans le livre de la Loi de Dieu... »(v8,8)

<sup>5</sup> Bible Osty, introduction au Deutéronome.

<sup>6</sup> Dt 18,15 : « Le Seigneur ton Dieu suscitera pour toi, du milieu de toi parmi tes frères, un prophète comme moi que vous écouterez »

<sup>7</sup> Dt 32,21 : « j'exciterai leur jalousie par ce qui n'est pas un peuple, je les irriterai par une nation insensée »

<sup>8</sup> La Bible d'Alexandrie LXX n°5, le Deutéronome, p.27.

<sup>9</sup> Ibid. p. 28.

<sup>10</sup> Bernard Renaud, Cahier Evangile n°143, l'Alliance au cœur de la Torah, p. 62-63.

vrai qui lui révèle sa bonté (Dt6,4-9), par l'observance loyale des termes d'une **alliance renouvelée**<sup>11</sup>. L'élection d'Israël et le don de la Loi sont indissociables<sup>12</sup>, car l'alliance Deutéronomique, propose de répondre à l'amour de Dieu, par l'obéissance à ses commandements.

### Structure.

La structure même du texte manifeste cette nature contractuelle, puisqu'on y retrouve plus ou moins le plan traditionnel des **traités de vassalité** : titulatures en préambule, prologue historique, clauses générales de base, normes conservatoires et de publicité, appel à témoins, sanctions<sup>13</sup>.

Après deux discours de Moïse (Dt 1-11) qui récapitulent l'histoire du peuple Hébreu au désert et sa rencontre avec Dieu, le code deutéronomique (Dt 12-26) rassemble sans ordre apparent plusieurs collections de lois d'origine diverses qui normalisent les relations sociales et le culte. Quelques indices pour la transmission du texte (Dt 27,8 31,9-13) encadrent une série de bénédictions et de malédictions (Dt 28) qui sanctionnent le respect des prescriptions contractuelles.

Après un ultime rappel historique et avec ses dernières recommandations (Dt29-30), Moïse exhorte son peuple à choisir la vie et le bonheur en demeurant fidèle à ces prescriptions (Dt 30, 15-20). Il en appelle à témoin le ciel, la terre (Dt 30,19, 32,1...) et cette parole de vie (Dt 32,45). Le **testament spirituel** du patriarche conclue le Pentateuque, dans un cantique plein de poésie (Dt 32-34), qui exalte la perfection des œuvres d'un Dieu provident et appelle à l'aimer.

Dans cet ensemble qui ébauche une constitution pour Israël, le passage de « Dt 16,18 - 18,22 joue un rôle de charnière entre la première et la dernière partie du code deutéronomique. Ses connexions formelles et thématiques avec les deux sections semblent indéniables »<sup>14</sup>. La première traite des relations à Dieu et se termine par les prescriptions relatives aux trois grandes fêtes liturgiques (Dt 16,1-17). La seconde règle la vie communautaire en commençant par l'institution des villes refuges (Dt19,1-13). Entre les deux, ce court passage intermédiaire (Dt 16,18 - 18,22) se penche successivement sur les juges, les rois, les prêtres et les prophètes, quatre autorités garantes de l'équilibre et de la moralité de la vie et des structures sociales et politiques. **La place centrale donnée à cette péripécie dans le Deutéronome est-elle fortuite et seulement formelle ? N'est-elle pas révélatrice du rôle et de la position des juges et par voie de conséquence de l'enjeu plus fondamental de la justice ?**

### Introduction au thème de la justice.

L'histoire judiciaire d'Israël peut nous aider à mieux comprendre la portée de ce texte. Moïse était le premier et unique juge avant d'instituer sur le conseil de son beau-père Jéthro, « des hommes de valeur, craignant Dieu, dignes de confiance, incorruptibles ». Eux jugeraient le peuple en permanence tandis que lui représentant du peuple en face de Dieu lui porterait leurs affaires, les avisant des décrets et des lois, leur faisant connaître le chemin à suivre et la conduite à tenir<sup>15</sup>. Avant que la justice ne devienne une prérogative royale, la saga des juges

---

<sup>11</sup> Bible Osty, introduction au Deutéronome.

<sup>12</sup> Gérard Verkindère, Cahier Evangile n°105, La justice dans l'Ancien Testament, p32-34.

<sup>13</sup> Felix Garcia Lopez, Le Deutéronome, Cahier Evangile n°63, p15.

<sup>14</sup> Felix Garcia Lopez, Le Deutéronome, Cahier Evangile n°63, p39 (comparer par exemple chap12 et 19-21 ou 13,2-5 et 17, 2-7 ou 19,15-21)

<sup>15</sup> Ex 18,17-24

ou « prophètes antérieurs » selon la terminologie hébraïque, se caractérise par un « pragmatisme à quatre termes : péché, châtement, pénitence, délivrance » inspirée du Deutéronome<sup>16</sup> pour délivrer le peuple opprimé, le sauver, le rétablir dans ses droits, autrement dit, « le juger ».

Cette origine pourrait aussi nous aider à **mieux identifier l'objet de la justice** dans l'ancien Testament.

La prescription de nommer des juges dans toutes les villes peut probablement être rattachée à la réforme judiciaire de Josaphat roi de Juda de 873 à 849 av JC. Il semblerait d'après certains exégètes qu'il existait alors deux institutions judiciaires, l'une sacrée liée au sanctuaire dans laquelle intervenaient les prêtres pour les **causes les plus difficiles**, l'autre civile aux portes de la ville présidée par les anciens et les juges pour les **affaires courantes**<sup>17</sup>. Cette distinction dont on voit une trace en Dt 17,8-12 et qui n'est pas sans rappeler la répartition de la charge mosaïque justifie qu'**on s'interroge sur la matière du jugement dont il est ici question. De quelle justice s'agit-il ? Quelle est la norme du droit à laquelle se réfèrent ces juges ?**

Enfin, le texte nous invite à tourner notre regard vers les juges eux-mêmes et à nous interroger sur leur caractère en nous demandant **ce qu'est un juste juge ?**

D'après le deuxième livre des Chroniques (2Chr 19, 5-7) qui se fait l'écho de l'injonction deutéronomique que nous étudions, « *[Le Roi] dit à ces juges : soyez attentifs à ce que vous faites, car vous ne jugez pas au nom des hommes mais de Dieu qui est avec vous quand vous prononcez une sentence. Que la crainte du Seigneur pèse maintenant sur vous ! Prenez garde à ce que vous faites, car le Seigneur notre Dieu ne consent ni aux fraudes, ni aux privilèges, ni aux cadeaux acceptés* »<sup>18</sup>.

La conjonction de ces deux textes révèle les **qualités requises de ces magistrats : Intégrité, impartialité, incorruptibilité, sagesse et amour de la vérité** sont nécessaires pour assumer avec rectitude leur mission de servir la justice et de faire la lumière sur les faits qui leur sont soumis, sans abuser de leur autorité. On peut là encore établir un lien avec la typologie des hommes recommandés à Moïse pour l'assister. « Sages et intelligents » ils devaient selon la reprise de Dt 1,16-17 « juger selon la justice » et sans regarder à la personne, écouter le petit comme le grand. Cette répétition que l'on retrouve sous deux formes dans notre passage, « ils jugeront avec justice » « tu rechercheras la justice rien que la justice », est une traduction fidèle à la forme hébraïque qui se veut insistante. D'après Origène ce pléonasme se justifie par le fait que certains chercheraient la justice mais non de façon juste. Il convient au contraire de veiller à la cohérence des moyens et de la fin poursuivie. Pour être crédible, la justice doit être le fait d'hommes justes et vertueux... Mais **qu'est-ce qu'un juste** dans la Bible? **Quelle est cette vertu fondamentale qui doit présider à leur jugement ? Comment discernent-ils le vrai du faux, le bien du mal ? Se fient-ils à leur propre bon sens ou à d'autres valeurs ? Quelle est l'éthique qui fait que le juge est aussi juste ?** Le contexte du Deutéronome permet là encore de préciser cette qualité première que l'on reconnaît chez Joseph, père de Jésus.

Ces trois questions introductives au thème de la justice nous invitent à remettre cette notion dans la perspective large que propose ce texte fondamental qu'est le Deutéronome. En vue de quoi est la justice ? Le verset 20 esquisse une réponse : « Tu rechercheras la justice, rien que la justice, afin de vivre et de prendre possession du pays que le Seigneur ton Dieu te donne. »

---

<sup>16</sup> Lagrange cité par Bible Osty, introduction au livre des juges.

<sup>17</sup> Felix Garcia Lopez, Le Deutéronome, Cahier Evangile n°63, p40.

<sup>18</sup> 2Chr 19, 6-7.

Isaïe fait écho à cet enjeu vital en annonçant (Is 32,17) « Le fruit de la justice sera la paix: la justice produira le calme et la sécurité pour toujours ». Dans le même esprit le Ps 85 dessine un horizon heureux où « La bonté et la vérité vont se rencontrer, la justice et la paix s'embrasseront ».

Travailler cette notion de justice à partir des questions que nous pose ce texte et des perspectives qu'il offre nous interroge donc ultimement sur les moyens de mieux contribuer par ce biais à la paix et à l'unité.

Père Charles BONIN

Questions :

1/ A partir de la place de ce texte dans l'ensemble du corpus biblique et des perspectives évoquées, comment comprenez-vous l'enjeu et la manière d'exercer une juste justice ?

2/ De quelle justice s'agit-il ? Quelle est la norme du droit à laquelle se réfèrent ces juges ? Quel est l'objet de la justice et la matière du jugement ?

3/ Quelles sont les qualités du juge ? Qu'est-ce qu'être juste ?

Questions :

1/ A partir de la place de ce texte dans l'ensemble du corpus biblique et des perspectives évoquées, comment comprenez-vous l'enjeu et la manière d'exercer une juste justice ?

2/ De quelle justice s'agit-il ? Quelle est la norme du droit à laquelle se réfèrent ces juges ? Quel est l'objet de la justice et la matière du jugement ?

3/ Quelles sont les qualités du juge ? Qu'est-ce qu'être juste ?

Questions :

1/ A partir de la place de ce texte dans l'ensemble du corpus biblique et des perspectives évoquées, comment comprenez-vous l'enjeu et la manière d'exercer une juste justice ?

2/ De quelle justice s'agit-il ? Quelle est la norme du droit à laquelle se réfèrent ces juges ? Quel est l'objet de la justice et la matière du jugement ?

3/ Quelles sont les qualités du juge ? Qu'est-ce qu'être juste ?

Questions :

1/ A partir de la place de ce texte dans l'ensemble du corpus biblique et des perspectives évoquées, comment comprenez-vous l'enjeu et la manière d'exercer une juste justice ?

2/ De quelle justice s'agit-il ? Quelle est la norme du droit à laquelle se réfèrent ces juges ? Quel est l'objet de la justice et la matière du jugement ?

3/ Quelles sont les qualités du juge ? Qu'est-ce qu'être juste ?

R1/ Ne s'agit-il pas de maintenir ou rétablir l'alliance rompue en unissant justice humaine et justice divine, en veillant à leur concordance ?

R2/ Il s'agit manifestement de faire respecter les commandements de Dieu, norme suprême qui préside tous les différends humains. Comme l'exprime un refrain du Deutéronome l'objet propre de la justice c'est : « tu feras disparaître le mal du milieu de toi », « tu extirpera ce qui est mal aux yeux du Seigneur ton Dieu en transgressant son alliance : Dt 17,2 ; 7 ; 17,12 ; Dt 21,9 : « si tu veux faire ce qui est juste » ; 22,21 ; 22,22...

R3/ La Loi est source de vie au contraire de loi de son propre cœur qui mène à la mort d'après Dt 12,8 / 29,18-20. Est juste celui qui se réfère au commandement de Dieu et lui remet son propre jugement, qui place son action sous le regard du très haut et ne se donne pas